

Une rentrée scolaire rythmée par de nouvelles activités

Pierrette Querol, maire-adjoint de l'école s'exprime : « *Le passage aux nouveaux rythmes scolaires a nécessité un énorme travail d'études et d'organisation pour la mairie, le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves. La réforme porte, sur le nombre de jours travaillés du lundi au vendredi, et sur les horaires* ».

C'est ainsi que les activités périscolaires se dérouleront le mardi et le jeudi de 15 h à 16 h 30, elles sont facultatives. Les parents doivent s'engager pour l'année scolaire et une participation annuelle de 40 € leur est demandée pour le premier enfant, 20 € pour le deuxième enfant et pour les suivants de la même famille.

« *Pour les maternelles, les activités sont volley-ball, hand-ball, jeux de société, jeux ludiques et d'éveil, travaux manuels, théâtre et danse avec 70% d'inscription. Les enfants de petite section sont récupérés le midi ou à 15 h* », explique l'élue.

Pour les classes primaires, les activités informatique-robotique, initiation dessin, BD, danse, théâtre, ateliers créatifs et travaux manuels, hand-ball, volley-ball, football avec 75%



■ Pierrette Quérol fait le point sur la rentrée scolaire.

d'inscription sont assurées par des intervenants extérieurs, employés municipaux et des instituteurs. Des activités pourraient venir : anglais, ping-pong, badminton, jardinage. Et Pierrette Quérol de poursuivre : « *À partir de 16 h 30, la garderie traditionnelle est maintenue jusqu'à 18 h 15. Nous avons, le mercredi midi, assuré la cantine, l'après-midi la garderie pour les enfants qui mangent à la cantine et scolarisés au-delà du CM2. Les enfants de 7 à 9 ans ne bénéficiant pas du service cantine ne sont pas accueillis en garderie. Le coût financier pour la commune est important. Nous sommes preneurs de propositions d'activités. Nous souhaitons une bonne année scolaire aux enfants* ».